



# Réchauffement climatique – Sommes-nous sur la bonne trajectoire ?

Par Nina Lagron, CFA, Head of Large Cap Equities, La Française AM  
Octobre 2021

---



196 pays ont signé l'Accord de Paris en 2015, s'engageant à limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 degrés Celsius. La signature de ce traité international a constitué une étape importante alors que les nations du monde entier ont, pour la première fois, reconnu leur responsabilité collective et adopté un objectif commun.

Pendant, dans l'économie post-COVID-19 actuelle, où en sont-elles par rapport à leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) ? Selon le Rapport 2020 des Nations Unies sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, nous sommes loin de l'objectif : nous allons vers un réchauffement climatique de plus de 3 degrés Celsius. Malheureusement, les mesures prises pour contenir la propagation de la COVID-19, notamment les confinements et la perturbation du transport maritime mondial qui en a résulté, n'ont entraîné qu'une réduction temporaire estimée à 7 % des émissions de gaz à effet de serre en 2020. De plus, elles n'auront pas d'effet durable sur les émissions mondiales en raison de leur nature provisoire. (Forster, P. M. et al. « Current and future global climate impacts resulting from COVID-19. » Nat. Clim. Change 10, 913-919 (2020)).

## Où vont les programmes de relance post-COVID ?

Pour avoir un impact à long terme sur le réchauffement climatique, il est essentiel d'orienter les mesures de relance post-COVID-19 vers les infrastructures vertes tout en réduisant le soutien aux combustibles fossiles. Mais quelle proportion de la relance mondiale post-COVID est réellement dirigée vers des actions concrètes soutenant l'activité économique en faveur de la qualité de l'environnement et des ressources naturelles à plus long terme ? Les pays du G20 ont dépensé 14 900 milliards de dollars en plans de relance post-COVID-19 et, bien que les chiffres exacts varient selon les sources, toutes s'accordent à dire que la part consacrée à la relance verte est insuffisante pour soutenir la réduction des émissions de carbone. Au cours des 18 derniers mois, les gouvernements du G20 n'ont alloué que « 363 milliards de dollars à des secteurs ou à des projets visant à stimuler l'économie en réduisant les émissions de carbone ou en favorisant l'adaptation au changement climatique. D'un autre côté, 1 200 milliards de dollars ont été alloués à des secteurs à forte intensité de carbone, tels que l'aviation et la construction, dépourvus de tout élément écologique ». (BNEF). Les deux seuls pays à allouer des mesures de relance similaires aux secteurs verts et aux secteurs à forte intensité de carbone sont la France et le Japon. En revanche, la Chine par exemple, avec 247 GW de nouvelles centrales électriques fonctionnant au charbon, en cours de construction ou annoncées et autorisées, a alloué 2,1 milliards de dollars à la relance verte contre 215 milliards de dollars aux secteurs à forte intensité de carbone (BNEF).

La course à la suppression progressive du soutien aux combustibles fossiles est lancée ; la COP26, au cours de laquelle les CDN seront discutées, approche à grands pas. Avec la mise en œuvre du cadre de transparence renforcée (ETF - Enhanced Transparency framework), à compter de 2024 les pays devront rendre des comptes et une première évaluation de la progression vers les objectifs sera réalisée.



## Responsabilité fiduciaire des gestionnaires d'actifs

En tant que gestionnaires d'actifs, nous avons la responsabilité fiduciaire de réorienter le capital vers des solutions d'investissement durables, d'adapter nos stratégies d'investissement en conséquence et de dialoguer avec les entreprises sur des questions telles que le risque de transition climatique, la gouvernance d'entreprise, les objectifs de réduction des émissions de carbone, etc. Il est de notre responsabilité, en tant que gestionnaires d'actifs, de susciter un changement positif. Les régulateurs et les banques centrales poussent également dans cette direction : la future taxonomie de l'UE n'est qu'un exemple de la manière dont la prise de conscience des enjeux climatiques façonne le secteur de la gestion d'actifs.

Si l'on se réfère à la taxonomie européenne, qui définit les activités respectueuses de l'environnement afin de fournir un langage commun aux investisseurs finaux et de réorienter les capitaux vers des solutions d'investissement durables, la réalité des dépenses post-COVID est alarmante et en totale opposition avec l'objectif commun de limiter le réchauffement climatique. Bien que le secteur du pétrole et du gaz, ainsi que d'autres secteurs à forte intensité de carbone, aient fortement rebondi grâce aux politiques de relance post-COVID, en tant que gestionnaires d'actifs soucieux du développement durable, nous sommes tenus de sous-pondérer ces secteurs à forte intensité de carbone. Je pose donc les questions suivantes : « **Quand la politique de relance budgétaire s'alignera-t-elle sur l'objectif urgent de limiter le réchauffement climatique ? Les investisseurs sont-ils prêts à accepter la sous-performance potentielle de leur portefeuille, résultant de l'inadéquation entre la politique budgétaire et ce qu'il faudrait mettre en œuvre pour lancer la transition énergétique ?** »

## Avertissement

CE DOCUMENT EST DESTINEE AUX INVESTISSEURS NON PROFESSIONNELS AU SENS DE LA DIRECTIVE MIFID II. Elle est fournie à des fins d'information et d'éducation uniquement, n'est pas destinée à être utilisée comme une prévision, un document de recherche ou de conseil en investissement et ne doit pas être interprétée comme tel. Elle ne saurait constituer un conseil en investissement ni une offre, une invitation ou une recommandation pour investir dans des placements individuels ou pour adopter une quelconque stratégie d'investissement. Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures. Les opinions exprimées par le Groupe La Française sont fondées sur les conditions actuelles du marché et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Ces opinions peuvent différer de celles d'autres professionnels de l'investissement. Publié par La Française AM FINANCE Services, dont le siège social est situé au 128, boulevard Raspail, 75006 Paris, France, société réglementée par l'Autorité de contrôle prudentiel en tant que prestataire de services d'investissement sous le numéro 18673 X, société affiliée de La Française. La Française Asset Management est agréée par l'AMF sous le numéro GP97076 depuis le 1er juillet 1997.